

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260622-VOEU-MICROSOFT-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication : 02/07/2026

CERTIFIÉ CONFORME

Acte exécutoire le 2 juillet 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 22 juin 2026**

**90 élus présents (103 en exercice, 7 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**VOEU RELATIF AU PROJET DE CRÉATION ET D'EXPLOITATION D'UN  
CENTRE DE DONNÉES MICROSOFT SUR LES COMMUNES DE PETIT-LANDAU  
ET HOMBOURG**

Exposé des motifs :

Le projet de centre de données de la société Microsoft sur les bans communaux de Petit-Landau et Hombourg s'étend sur plus de 36 hectares de terres agricoles dont 10 hectares cultivés en agriculture biologique, sans compter 20 autres hectares pour la construction d'un transformateur électrique. Les terrains sont la propriété de la Société Mixte des Ports de Mulhouse-Rhin. Le projet implique une cession des parcelles à la société Microsoft, le compromis de vente ayant été signé fin 2024. Les informations sur le projet n'ont été dévoilées que de façon parcellaire, sans consultation en amont de la population et pas davantage de l'essentiel des élus locaux. Seules deux réunions publiques se sont tenues dans le cadre de la mise en conformité du PLU de Petit-Landau. L'avis non contraignant de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) du 19 mars 2026 recense les nombreux écueils du projet en matière de prise en compte des enjeux environnementaux et relatifs à la santé humaine.

Considérant l'artificialisation massive des terres agricoles mettant en péril la sécurité alimentaire du territoire,

Considérant le peu d'emplois créés au regard du foncier consommé,

Considérant l'insoutenabilité d'une augmentation locale de la température entre +1 et +4 degrés dans un climat déjà chamboulé par le réchauffement climatique,

Considérant les risques notables d'inflexion de la trajectoire de réduction des émissions de CO2 sur le territoire,

Considérant la consommation électrique inouïe projetée (1500 GWh par an soit 80% de la consommation électrique des ménages du Haut-Rhin),

Considérant les risques sanitaires (pollutions), le risque d'incendie, et les incertitudes sur la consommation en eau du datacenter,

Considérant le non-raccordement du centre de données envisagé au réseau de chaleur de l'agglomération,

Considérant l'artificialisation inutile de terres agricoles parmi les plus fertiles du territoire, alors même que l'agglomération mulhousienne regorge de friches en manque de projet de revitalisation,

Considérant les dérives nombreuses des GAFAM, dont la société Microsoft qui a bénéficié récemment de transactions financières du Président des États-Unis,

Considérant les incertitudes quant à l'inscription de ce projet dans une stratégie globale de souveraineté numérique française et européenne,

Considérant les moratoires sur la construction de centres de données décidés par l'Etat du Maine (USA) et en projet dans plusieurs Etats,

Considérant le caractère imposé du projet,

Considérant in fine les risques cumulés pour les habitants du Sud Alsace et les riverains allemands du site envisagé,

Considérant les effets potentiels du projet pour l'habitabilité du territoire à terme,

*Le conseil d'agglomération m2A réuni en séance publique ce 22 juin 2026 :*

**Appelle le préfet à suivre l'avis de la MRAE et à surseoir à l'instruction de la demande d'autorisation environnementale,**

**Appelle le cas échéant à l'organisation d'une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique devant se tenir du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet 2026,**

**Invite la société Microsoft à revoir le projet en l'état, à minima à repenser le dimensionnement et la localisation d'un tel centre de données.**

Pour (10) : Sophie ACKER, Thibaud BENABID, Sirine BEN HADJ, Michel CHÉRAY, Fatiha GUEMAZI-KHEFFI, Antoine HOMÉ, Patricia LEGOUGE, Pascale Cléo SCHWEITZER, Joseph SIMEONI et Thiébaud WEBER.

Contre (75 + 7 procurations) : Francine AGUDO-PEREZ, Gaétan ALBERTI, Jean-Marc AMATRUDA (représenté par Thierry COUTAYE), Rachel BAECHEL, Stéphanie BAGARD, Olivier BECHT (représenté par Catherine MATHIEU-BECHT), Jean-Marie BEHE, Nicolas BENOIN, Christophe BITSCHENE, Patrick BOUTHERIN, Angèle BUSSMANN (représentée par Nicolas ZIMMERMANN), Rodolphe CAHN, Catherine CHOPIN, Florian COLOM, Alain COUCHOT, Thierry COUTAYE, Carine DE MARIN, Angélique DELAPORTE, Francis DUSSOURD, Philippe DUVERNOIS, Boubaker FETTIS, Christian FRANTZ, Anne GERHART-GROH, Delphine GHELLI, Isabelle GOBILLON, Anne-Catherine GOETZ, Francis GRIENENBERGER, Bertrand GRIESSMANN, Frédéric GUTHMANN, Dominique HABIG, Vincent HAGENBACH, Frédéric HALBWACHS, Emilie HAMMERER, Hugues HARTMANN, Marie-Luce HECKENDORN, Gilbert IFFRIG, Fabian JORDAN, Hajar KADIRI, Anne LAUMOND, Estelle LAVOUÉ, Jérôme LINHER, Pierre LOGEL, Mélanie MARCHANT, Frédéric MARQUET, Catherine MATHIEU-BECHT, Josiane MEHLEN, Aurélien MEROT, Véronique MEYER, Lara MILLION, Danièle MIMAUD, Peggy MIQUÉE, Rémy NEUMANN, Mathieu NICO, Roland ONIMUS, Kelly PARTOUCHE, Denis PAULIAC, Pierre PINTO, Jean-Lou REICHLING, Loïc RICHARD, Fabien RICHART, Laurent RICHE, Christelle RITZ (représentée par Pierre PINTO), Arnaud ROLLIN, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Alain SCHIRCK, Raphaële SCHOBER, Christophe STEGER (représenté par Hubert ZUMBIHL), Marie-Madeleine STIMPL, Philippe STURCHLER, Carole TALLEUX, Christophe TORANELLI, Nicolas VERNANT, Antoine VIOLA, Jean-Philippe VONESCH, Evelyne WIRTZ, Christine WOLFF, Sarah ZEHRI (représentée par Rodolphe CAHN), Fabienne ZELLER (représentée par Vincent HAGENBACH), Béatrice ZIMMER (suppléante de Christophe SCHMITT), Nicolas ZIMMERMANN et Hubert ZUMBIHL.

Abstentions (6) : Nathalie FREY, Jean-Paul JULIEN, Philippe LALLEMANT, Brigitte Biriçik SACARD, Pierre SALZE et Corine SIMON.

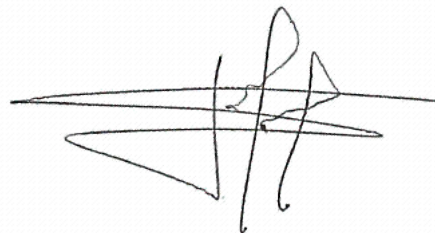
Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN